

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 décembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYBAULT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE**Membres excusés** : Mme MANSAT - M. BRIOT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS)**Membres absents** : M. BAZIN**OBJET
DE LA DELIBERATION****Stationnement payant – Quartier de la gare**

Monsieur Gervais, au nom de la commission des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les habitants des rues situées à proximité immédiate de la gare, côté Montchapet, sont confrontés à une pression en matière de stationnement particulièrement forte, car de nombreux usagers du train laissent leurs véhicules dans ce secteur gratuit.

Cette situation rend difficile le partage de l'espace public (stationnement anarchique, activité économique, sécurité des piétons) et ne permet plus aux riverains de se garer facilement.

Une large concertation a donc été engagée sous la forme de deux enquêtes "riverains" en 2005 et en 2006 et d'une réunion publique sous ma présidence le 24 novembre dernier.

Un secteur au sein duquel les résidents sont majoritairement favorables à l'instauration du stationnement payant, sous réserve d'une tarification adaptée, a ainsi été défini. Cette dernière pourrait être de 1 € la journée et 10 € le mois pour les riverains, sauf sur de petites portions réservées à des usages de proximité (commerces, équipements publics) où seul le stationnement de courte durée serait autorisé. Les autres usagers pourraient stationner aux tarifs habituels des secteurs de longue durée, à concurrence d'une journée au tarif de 3 €.

Les conditions d'identification des résidents seraient les mêmes qu'en centre ville.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir fixer à 1 € par jour et 10 € par mois le tarif des forfaits de stationnement pour les résidents, dans les rues à stationnement payant de longue durée qui seront définies par arrêté municipal dans le quartier de la gare.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT